



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction départementale
des Territoires

Laval, le 17 DEC. 2013

Affaire suivie par : Olivier Cocherie
Mel : olivier.cocherie@mayenne.gouv.fr
Tél. 02 43 49 67 22

Le préfet de la Mayenne

Objet : Projet de SCOT des Pays de Laval et de Loiron

Projet de SCOT des Pays de Laval et de Loiron

**Avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles
(C.D.C.E.A.) du 14 novembre 2013**

À l'unanimité, les membres de la commission émettent un avis favorable sur le projet de SCOT assorti d'une réserve et de deux recommandations.

Réserve :

Afin de préserver le potentiel agricole de l'espace rural et la vocation agricole du foncier, il est nécessaire de réviser le régime dérogatoire pour le seuil de 12 logements par hectare. Les possibilités de dérogation doivent être strictement encadrées et limitées exclusivement à des contraintes importantes et avérées (ex : topographie très difficile)

Recommandations :

- La densité brute de logement doit tendre vers un nombre supérieur à 12 logements / ha.
- Le SCOT doit être révisé tous les 6 ans, des bilans d'étape tous les 3 ans apparaissent opportuns pour s'assurer de la pertinence des prévisions de développement notamment démographique et réviser le cas échéant les besoins fonciers afin que les documents d'urbanisme s'adaptent rapidement.

Pour le préfet,

Le directeur départemental
des territoires

Alain Priol